

LE PUBLICISTE.

Décadi 30 Ventôse, an VI.

(Mardi 20 Mars 1798).

Rentrée à Lisbonne d'une partie de l'escadre anglaise. — Arrivée à Rome d'une grande quantité d'agitateurs. — Bulletin des séances du congrès de Rastadt. — Assemblée d'une diète helvétique à Frawenfeld. — Révolution opérée dans l'Argaw et dans le canton de Zurich. — Discours prononcés au directoire lors de la présentation des drapeaux conquis sur les troupes bernoises. — Traité de commerce entre les républiques française et cisalpine.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

P O R T U G A L.

De Lisbonne, le 27 février.

L'amiral Jervis, après avoir croisé pendant plusieurs jours pour attendre l'escadre espagnole à son retour à Cadix, dans l'espoir de lui livrer combat, & d'amener encore à Lisbonne quelques vaisseaux de guerre espagnols, est rentré avant-hier dans ce port avec onze vaisseaux de ligne & trois frégates, ayant laissé le reste de son escadre, composé de dix vaisseaux & de quelques frégates, en station devant Cadix, sous les ordres du vice-amiral Parker.

I T A L I E.

De Rome, le 28 février.

On a été consterné ici en apprenant que les Français demandoient 12 millions d'écus à la ci-devant chambre apostolique, outre les contributions déjà imposées aux provinces. On ne peut payer cette somme sans vendre les biens nationaux; & on prétend ne pouvoir vendre ces biens dans les circonstances actuelles, sans une perte immense & sans épuiser les ressources qui restoient à l'état. Nous attendons avec impatience le cit. Faypoult, qui est, dit-on, spécialement chargé par le gouvernement français de diriger ce qui a rapport aux contributions & aux finances.

Notre ville paroît être devenue le rendez-vous de tous les commissaires & employés de l'armée française, ainsi que d'une foule de spéculateurs de Gènes, de Milan, de Toscane, &c. Les Calvi, les Adamini, les Gnecco, & d'autres aussi fameux par leurs opérations en tout genre, sont déjà arrivés. La probité sévère des commissaires français Daunou, Monge & Florent, nous font espérer que les voleurs ne trouveront pas ici de curée.

De Gènes, le 4 mars.

Toutes les troupes françaises qui étoient dans cette ville, sont parties pour Milan. Leur départ imprévu nécessite la prompte organisation de la garde nationale. Hier, le directoire publia un proclamation, par laquelle

il annonce aux citoyens, que les circonstances exigent l'activité de leurs services, & les exhorte à le faire avec zèle.

Le citoyen Marco-Frédérici, connu par sa probité & son patriotisme, a accepté la place de ministre de la guerre & de la marine.

On écrit de Palerme, qu'un bâtiment arrivant de Corfou, vient d'y répandre la nouvelle que l'escadre française composée de 32 voiles, tant vaisseaux que frégates, étoit prête à sortir, & qu'elle devoit se rendre en Sicile, pour y occuper trois ports, qui sont probablement Messine, Syracuse & Treppani.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 12 mars.

La députation de l'Empire ayant communiqué aux ministres français, le 7 de ce mois, sa dernière note, ceux-ci avoient répondu le même jour qu'ils ne se départoient point des demandes contenues dans leurs réponses précédentes. En conséquence, la députation a décidé, comme nous l'avons annoncé, de reconnoître pour base de la paix, & pour limites de la république, toute la rive gauche du Rhin; mais sous la condition préalable néanmoins que les Français évacueront sans délai toute la rive droite; qu'ils renonceront à toutes prétentions sur l'Allemagne, & qu'on stipulera convenablement sur tous les points contenus dans la dernière note de la députation. Elle a arrêté en même-temps qu'elle témoigneroit aux Français l'espoir qu'ils voudroient bien laisser à l'Allemagne les pays situés depuis la source de la Roër jusqu'à son embouchure dans la Meuse, & depuis la source de la Nethe jusqu'à son embouchure dans le Rhin.

La députation de l'Empire a tenu aujourd'hui sa 57^e. séance, pour la rédaction de la note à donner aux ministres français, conformément au *conclusum* ci-dessus. Mais on sait que le commissaire impérial ne fournira cette nouvelle note aux ministres français qu'après le retour de son valet-de-chambre qu'il a expédié hier en courrier à Vienne.

Le duc des Deux-Ponts, qui a passé tout l'hiver à Carlsruhe chez le margrave son beau-père, vient de partir pour Manich, où il est appelé par l'électeur.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Strasbourg, le 24 ventôse.

Malgré les troubles qui agitent dans ce moment plusieurs parties de la Suisse, une diète des huit anciens cantons a été ouverte à Frawenfeld. Le but de cette assemblée est de délibérer sur les demandes de plusieurs pays, assujettit jusqu'à présent à ces huit cantons, tels

que la Turgovie & le Rheinthal. Déjà il a été décidé, que la Turgovie formeroit désormais un état libre & indépendant. Cette déclaration a été sur-le-champ publiée par toute la Turgovie, & y a causé une joie universelle. On prétend qu'il sera aussi question à cette diète, de plusieurs pays alliés de la Suisse qui desirant d'entrer dans la confédération, ou de s'incorporer à la république helvétique dès qu'elle sera organisée sur ses nouvelles bases.

D'après les nouvelles qu'on a reçues ici de personnes attachées à l'armée française, en Suisse, les derniers combats livrés depuis le 11 jusqu'au 15 de ce mois, ont coûté beaucoup de monde. Les bernois se sont battus avec acharnement. Plusieurs milliers d'entr'eux sont restés sur le champ de bataille. Leur infanterie est très-bonne; mais leur cavalerie ne vaut rien, & leur artillerie n'est pas bien servie.

Le général Brune, qui a pris le commandement en chef de toutes les troupes françaises rassemblées en Suisse, a établi à Berne un gouvernement provisoire, composé de patriotes. Tous les patriciens ont pris la fuite. Ils se sont sauvés, les uns dans les montagnes de l'Oberland, & les autres à Lucerne. Deux députés de Berne sont partis pour Paris.

Tout l'Argaw est en révolution. On a établi à Aran un gouvernement provisoire pour ce pays, qui ne sera plus soumis au gouvernement provisoire de Berne. Les nouveaux magistrats sont, pour la plupart, du nombre des patriotes obligés, lors de la prise d'Aran par les troupes bernoises après la séparation de la diète, de se retirer dans le canton de Bâle où ils trouverent un asyle contre leurs persécuteurs.

Lucerne, Schaffhouse, la Turgovie & le Rheinthal, ayant envoyé des secours aux bernois, lorsque les hostilités avoient déjà commencé avec la France, on croit que les troupes françaises prendront aussi possession de ces pays. Zurich avoit l'intention d'envoyer également des secours à Berne; mais comme la ville & la campagne y sont presque en guerre ouverte, les patriciens de Zurich n'ont pas pu envoyer leur contingent.

Hier on a exécuté ici deux paysans, pere & fils, de Dinheim, village près d'ici; ils avoient assassiné l'agent municipal de cette commune, parce qu'il avoit acheté des biens nationaux sur lesquels ils formoient des pétitions.

De Bruxelles, le 26 ventôse.

Tous les bâtimens marchands frappés d'embargo dans nos ports & rivières, sortiront aussi-tôt que leurs équipages auront été complétés par divisions de 40 ou 50, pour gagner Dunkerque & Ostende. Pour empêcher l'ennemi de les inquiéter, une escadre hollandaise entrera dans l'Escaut & servira à les convoier. Les inspecteurs de marine ont déjà fait par-tout leurs choix.

Les lettres de Wesel portent que toute l'armée d'observation, destinée à faire respecter la ligne de neutralité, a ordre de faire un mouvement général pour la fin de mars. Des troupes qui la composent doivent repasser le Weser & prendre des positions dans la partie de la Westphalie, qui s'étend entre Minden & Ham. Le duc de Brunswick en conservera le commandement en chef, & viendra sous peu établir son quartier-général à Minden.

Des lettres de Coblenz annoncent que la communication de cette ville avec le Thal vient d'être défendue, & que la forteresse d'Ehrenbreitstein va être vivement attaquée.

DE PARIS, le 29 ventôse.

Les lettres de Rochefort portent que Gilbert Desmoulières, ci-devant membre du corps législatif, & environ 200 autres individus destinés à la déportation (parmi lesquels beaucoup de prêtres), ont été embarqués & sont partis pour Cayenne.

— Une escadre composée de trente voiles environ, tant vaisseaux que frégates, doit être actuellement sortie du port de Toulon; elle a à bord 17 mille hommes, avec des vivres pour deux mois, & des munitions de guerre. On ne connoit pas encore le but de cette expédition.

— Les denrées étrangères, sur-tout les productions coloniales, éprouvent une hausse très-considérable depuis que les neutres n'osent plus en approvisionner nos villes maritimes, dans la crainte d'être pris.

— Les journaux de Milan annoncent de grands mouvemens à Naples & en Sicile, & des réunions de nombreux amis de la liberté. Ils assurent que la cour est obligée de faire passer cinq régimens en Sicile pour y contenir les partisans de la liberté; que les arrestations se multiplient; que la reine est accusée des plus sinistres projets, & qu'un état de choses si violent ne peut durer long-tems.

Un événement qui vient de se passer, & qui pourroit avoir des suites fâcheuses, ajoute encore aux embarras de cette cour. Un corsaire anglais s'est emparé, vers la fin de février, d'un bâtiment français sous le canon d'un fort napolitain. A l'instant, le citoyen Trouvé, chargé d'affaires de la république française, a demandé au ministre napolitain la réparation complète de cette violation du droit des gens, une indemnité suffisante pour la cargaison saisie, & la punition exemplaire du commandant, qui n'a pas su ou qui n'a pas voulu faire respecter le territoire du roi.

— On parle d'une insurrection de 200 mille hommes en Irlande, & de l'arrestation de tous les agens qu'y a le gouvernement anglais. Ce bruit a besoin de confirmation.

— On mande de Suisse que la révolution est faite aussi dans le canton de Zurich.

— On assure qu'on a découvert à Rome le trésor particulier du pape, & qu'il étoit d'environ 6 millions.

— Le ministre de la justice a fait au directoire un rapport tendant à prouver qu'une française qui épousé un étranger, ne peut aller joindre son mari sans s'exposer aux loix relatives à l'émigration, à moins qu'elle ne sorte avec des passe-ports en règle & une permission spéciale. Le directoire paroît avoir adopté ce principe.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Séance publique du 28 ventôse.

Hier, le directoire exécutif a reçu en audience solennelle 19 drapeaux conquis sur les troupes de Poligarchie bernoise, & envoyés par le général Brune. Ces nouveaux trophées de la valeur française ont été présentés par les chefs de brigade Suchet & Ruby.

« L'armée, a dit Ruby, vient d'associer de nouveaux lauriers à ceux qu'elle avoit cueillis à Weissembourg, aux passages de la Leck & du Rhin. Il falloit toute la bravoure qui caractérise les soldats républicains, pour vaincre des hommes que Poligarchie avoit si fortement séduits ».

« Après avoir vaincu les rois, a ajouté Suchet, il restoit à la république un devoir à remplir envers d'anciennes alliés, de les protéger contre le despotisme de quelques

gouvernemens oligarchiques. Avant de les frapper, vous avez voulu tenter tous les moyens de conciliation ; mais ils n'ont servi qu'à faire contraster l'indulgence avec la perfidie. Au milieu des négociations, le gouvernement de Berne faisoit sourdement des préparatifs, soufloit la discorde & attisoit le fanatisme. Mais l'armée française étoit là... Ce n'étoit pas, au reste, des hommes sans énergie qu'il nous a fallu combattre, mais bien des hommes nés pour être libres, braves & faits pour les exercices militaires. Leurs étendards doivent paroître ici avec éclat, attester à l'anglais la supériorité de nos armes, & lui annoncer l'heure de la vengeance ».

Merlin, président du directoire, a répondu en ces termes : « Citoyens, c'est lorsque nous touchons à l'époque d'une fête solennelle consacrée à la souveraineté du peuple, que la victoire dépose dans cette enceinte les signes glorieux de l'affranchissement d'une nation généreuse. La raison proclame, à la face de l'Europe, les droits des hommes ; & la valeur, par une sublime application, présente en même tems le spectacle d'un nouveau triomphe remporté sur la tyrannie. Quelles pensées, quels ressentimens ce rapprochement fait naître ! Il est donc sur la terre un peuple dont les travaux sont consacrés à la prospérité des autres peuples ; dont les victoires sont des bienfaits envers l'humanité ; & qui devient comme la providence du monde politique !

» La république française hérite la paix ; elle la desire, parce que les fruits de la paix, toujours si salutaires, croîtront plus heureusement encore sur le sol de la liberté. Mais quel lien commun pouvoit rapprocher la loyauté républicaine & la fourbe oligarchie ? Quelle alliance eût été possible entre les défenseurs de l'égalité des droits & les usurpateurs de la souveraineté d'une nation ? il a fallu vaincre & conquérir par la force ce que la justice & la modération avoient en vain réclamé.

» Par quelle fatalité, dans la lutte des puissances de l'Europe contre la république française, nos plus cruels ennemis se sont-ils trouvés dans le pays qui nous avoit devancé de plusieurs siècles dans la carrière de la liberté ? Mais la mesure du crime étoit remplie : les vainqueurs de l'Italie & du Rhin ont paru ; les outrages commis envers la grande nation sont punis, & le peuple helvétique est vengé.

» Citoyens de la Suisse, peuple bon, franc & généreux, jouissez de la haute destinée qui vous attend. Voyez l'odieuse oligarchie abattue sur les débris de sa puissance, expirer dans les convulsions d'une rage impuissante. Contemplez sur vos montagnes, dans vos vallons, l'image de la vraie liberté qui revient habiter parmi vous. Que les immortels souvenirs de vos aïeux raniment dans vos ames les vertus dont elles brillèrent si long-tems, & qui ne parent être effacées par les crimes de vos tyrans. Le beau siècle de Guillaume Tell va recommencer pour vous,

» Et vous, guerriers invincibles, dont nous recevons, avec la plus douce émotion, les nouveaux momens de valeur & de gloire, quel tribut d'estime & de reconnaissance vous inspirez aux cœurs de tous les Français ! Par-tout où les périls vous appellent, vos bras enchaînent la fortune, & votre dernière victoire est toujours le gage d'une victoire prochaine. Il reste un ennemi dont les forfaits se multiplient comme vos triomphes : vaincu dans les combats, c'est dans les intrigues qu'il place ses espérances. Haines mercantiles, fureurs sacerdotales, factions nobiliaires, terreurs politiques, il emploie tous les

ressorts, il met en œuvre tous les sacrifices ; mais à peine a-t-il renoncé ses trames, que le fer républicain les a rompues. Généreux soldats, le moment approche où vous arrêterez enfin le cours de ses attentats, où vous lui demanderez compte des larmes & du sang qu'il a fait répandre. Ce sont là les derniers travaux que vous brûlez d'achever ; c'est là aussi que vous attend la dernière victoire, à l'idée de laquelle il n'est pas un homme libre qui ne sente palpiter son cœur, & qui ne vous vote, à l'avance, des actions de grâces au nom de l'humanité.

» Dignes compagnons des guerriers qui vous ont chargé de la mission que vous remplissez auprès du directoire exécutif, reportez à vos frères d'armes ses vœux & ses espérances, & recevez, en son nom, les embrassemens fraternels qu'il me seroit doux de transmettre à chacun d'eux ».

Le président du directoire, après avoir donné l'accablade fraternelle aux deux guerriers, leur a fait don, à chacun, au nom de la patrie, d'une paire de pistolets de la manufacture nationale de Versailles.

DIPLOMATIE.

Traité de commerce conclu entre la république française et la république cisalpine.

Art. 1^{er}. Aucune des deux républiques française & cisalpine, ne pourra jamais prohiber l'entrée ni la consommation d'aucune marchandise du crû ou de la fabrique de l'autre république, son alliée.

II. Jamais aucune des deux républiques ne prohibera la sortie d'aucune production de son territoire, ou marchandise de ses manufactures, à la destination de la république son alliée, si ce n'est passagerement celle des grains ou des farines, mais seulement en cas de disette, & lorsque la même prohibition aura lieu, par une mesure générale, envers toutes les nations.

III. Dans le cas où l'une des deux républiques jugeroit convenable de mettre des droits d'entrée sur quelque production ou marchandise du crû ou des fabriques de son alliée, ces droits ne pourront excéder 6 pour cent de la valeur.

IV. Jusqu'à la paix générale, tous les droits seront modérés de moitié, lorsque les productions ou marchandises du crû ou des fabriques des deux républiques, arriveront sur voitures ou vaisseaux de l'une ou de l'autre, conduites, si ce sont des voitures, par des citoyens de l'une ou de l'autre, ou si ce sont des vaisseaux, à la charge que les trois quarts au moins de l'équipage seront pareillement composés de citoyens de l'une ou l'autre république.

V. A la paix générale la prime stipulée par l'article précédent cessera pour les productions ou marchandises qui arriveront sur vaisseaux ; mais à cette époque, les productions & marchandises du crû ou de fabrique de France, ne pourront être importées dans les ports de la république cisalpine, que sur vaisseaux Français ou cisalpins. Et réciproquement les productions & marchandises du crû ou de fabrique cisalpine, ne pourront être importées dans les ports de France, que sur vaisseaux cisalpins ou français, le tout à l'exclusion des vaisseaux de toute nation, & sous peine de confiscation des bâtimens & cargaisons, & de trois mille livres d'amende solidairement & par corps contre les propriétaires, consignataires & agens des bâtimens & cargaisons, capitaines & lieutenans.

VI. Les valeurs qui servent de base à la perception des droits d'entrée, seront constatées par les factures ou déclarations écrites qui accompagneront les expéditions ; & dans le cas où les préposés aux douanes jugeroient les factures ou déclarations frauduleuses, il leur sera loisible de garder la marchandise, en la payant sur le pied de la facture ou de la déclaration, avec 25 pour cent en sus.

VII. Chaque bâtiment ou voiture se munira d'une déclaration, faite par-devant le consul, ou à défaut de consul, par-devant l'officier municipal du lieu où se fera le chargement ; laquelle déclaration mentionnera les pays où ladite marchandise aura été produite ou manufacturée.

VIII. Les deux républiques emploieront de part & d'autre tous leurs bons offices & leur influence afin d'obtenir des puissances intermédiaires les facilités désirables pour le transit de leur commerce réciproque, soit par l'exemption des droits de passage, soit par la restitution, à la sortie, de ceux qui auroient été perçus à l'entrée.

IX. Il sera établi des relais de poste aux chevaux & des bureaux de poste aux lettres sur la route de Milan à Paris ; laquelle route sera dirigée par le Valais, le pays de Vaud ; & passera par Lausanne & par le chemin usité avant la paix de 1748. Les républiques française & cisalpine feront les frais de ces établissemens sur leur territoire respectif. Elles se réuniront pour demander à la république helvétique la formation de semblables établissemens sur son territoire.

X. Le directoire exécutif de la république française emploiera ses bons offices auprès des puissances barbaresques, pour que le pavillon cisalpin soit traité avec les mêmes égards par leurs corsaires que le pavillon français. (Suivent les signatures).

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 29 ventôse.

Le conseil reçoit plusieurs offrandes civiques. Le commissaire du directoire exécutif près le tribunal de cassation transmet au conseil un jugement de ce tribunal, par lequel il dénonce comme coupables de forfaiture les membres du tribunal de police correctionnelle du département des Forêts.

Le conseil arrête qu'il sera formé une commission. Southoux obtient la parole pour une motion d'ordre. A la veille de la plus auguste des fêtes républicaines, je n'ai pu, dit-il, résister au besoin impérieux d'exprimer mes sentimens & mes vœux. Demain la souveraineté du peuple reçoit un solennel hommage : demain les faisceaux consulaires s'abaissent devant la majesté nationale. Quelle différence de ce spectacle & de celui que la France offroit avant le 18 fructidor ! les vainqueurs de l'Europe étoient traités en vaincus ; les républicains en ilotes : on faisoit le procès à la révolution ; les institutions héréditaires & sacerdotales étoient rappelées ; le culte catholique alloit redominer ; les émigrés rentroient de toutes parts, & quand l'Europe trembloit devant nos armes, la royauté alloit renaitre de sa cendre ; mais la république & la liberté ont encore une fois triomphé de leurs ennemis ; c'est à nous à assurer notre victoire ; c'est au peuple à maintenir son ouvrage, en ne nommant aux places que des républicains éprouvés, des amis de la liberté, de l'égalité & de la constitution.

L'orateur demande que demain, dans le conseil, après

le discours du président, & désormais dans toutes les fêtes publiques, on lise la déclaration des droits & des devoirs de l'homme.

Le conseil ordonne l'impression de cette motion.

Quirot fait la seconde lecture du projet de résolution sur les cas de forfaiture.

La loi propose un projet d'instruction pour les assemblées électorales ; il est adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 29 ventôse.

Rabaud, jeune, propose d'approuver une résolution du 18 vendémiaire, qui rapporte la loi du 9 floréal au 5, qui transféroit à Draguignan le siege de l'administration centrale & des tribunaux civil & criminel du Var. — Impression & ajournement.

Regnier propose le rejet de la résolution du 27 nivôse, concernant la défense des parties devant les tribunaux, attendu qu'elle n'exige point un examen des hommes de loi qui exercent actuellement ; qu'en accordant à un défenseur inscrit au tribunal civil d'un département la faculté de plaider devant les autres tribunaux du même département ; elle semble l'inviter à ménager quelque vice dans la première instruction d'une affaire, afin d'avoir occasion de l'instruire une seconde fois devant d'autres juges ; attendu enfin qu'elle expose une partie à se voir dépouillée d'un défenseur instruit que des juges partiaux écarteroient, sous prétexte qu'il se seroit permis des digressions injurieuses, pour la forcer de remettre ses intérêts entre les mains d'un ignorant. — Impression & ajournement.

Bourse du 29 ventôse.

Amsterd.....	57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{5}{8}$.	Bâle.....	1 b., $\frac{1}{2}$ perte.
Idem cour.....	54 $\frac{3}{4}$, 55 $\frac{5}{8}$.	Tiers consol. 19 l.,	18 l. 15 s.
Hamb.....	193, 191 ..	Bon $\frac{1}{2}$	1 l. 18 s.
Madrid.....	12 l. 18 s. 9 d.	Bon $\frac{1}{4}$	1 l. 17 s.
Mad. effect.....	16 l. 2 $\frac{1}{2}$ à 16 l.	Bon $\frac{1}{8}$	50 à 49 l. per.
Cadix.....	12 l. 18 s. 9 d.	Or fin.....	106 l. 10 s.
Cad. effec.....	16 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg.....	50 l. 15 s.
Gènes.....	96 $\frac{1}{4}$, 94 $\frac{3}{8}$.	Portugaise.....	96 l.
Livourne.....	104, 103.	Piastre.....	5 l. 7 s. 9 d. à 8 s.
Lyons.....	$\frac{1}{2}$ ben. 15 j.	Quadruple.....	81 l. 5 s.
Marseille.....	1 b. à 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Bordeaux.....	pair 20 j.	Guinée.....	26 l.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Geneve.....	1 $\frac{1}{2}$ per.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 500 à 505 l. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 l. — Huile d'olive, 11 3 s., 5 s. — Café Martin, 2 l. 14 s., 16 s. — Café Saint-Domingue, 2 l. 12 s., 13 s. — Sucre d'Anvers, 2 l. 10 s., 14 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 10 s., 14 s. — Savon de Marseille, 28 s., 30 s. — Coton du Levant, 2 l., 2 l. 10 s. — Coton des isles, 2 l. 18 s. à 3 l. 10 s. — Sel, 4 l. 5 s.

RECHERCHES critiques sur la quatrième section d'un ouvrage ayant pour titre : DE LA CONNEXION DE LA VIE, AVEC LA RESPIRATION, par Rême Goodwyn D. M., traduit de l'anglais, par J. N. Hallé, où il s'agit de déterminer l'action chimique de l'air sur les poulmons dans la respiration ; par J. C. F. Caron, chirurgien en chef de l'hospice du Sud de Paris. Prix, 15 s. A Paris, chez l'auteur, rue de la Harpe, n°. 494, près la place St-Michel.

GÉOMÉTRIE DU COMPAS, par L. Mascheroni ; ouvrage traduit de l'italien, par un officier du génie ; un volume in-8° de près de 300 pages & 14 planches. Prix, 5 liv. & 6 liv. franc de port. A Paris, chez Duprat, libraire pour les Mathématiques, quasi des Augustins, n°. 25. (Nous reviendrons sur cet ouvrage intéressant pour les arts).

A. FRANÇOIS.

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423.